



# COMMISSION SOUS RÉGIONALE DES PÊCHES (CSR/P)

## SECRETARIAT PERMANENT

**NOM DU PROJET : « APPUI À LA COMMISSION SOUS RÉGIONALE DES PÊCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES DE COGESTION ET POUR L'INTEGRATION DES AIRES MARINES PROTÉGÉES DANS L'AMÉNAGEMENT DES PÊCHES EN AFRIQUE DE L'OUEST »**

**Volet 3.4 « Fonctionnement du projet et appui à la maîtrise d'ouvrage »**

**Financement AFD  
Convention N°: CZZ3056 01 B**

**ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PROJET « APPUI À LA COMMISSION SOUS RÉGIONALE DES PÊCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'INITIATIVES DE COGESTION ET L'INTÉGRATION DES AMP DANS L'AMÉNAGEMENT DES PÊCHES EN AFRIQUE DE L'OUEST »**

### AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

La Commission Sous Régionale des Pêches (CSR/P) est une organisation intergouvernementale créée le 29 Mars 1985 par voie de convention. Son siège est à Dakar, Sénégal, et les sept Etats ci-après sont membres de la CSR/P : le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone.

La CSR/P est une institution de coopération halieutique au service de ses Etats membres. En plus des cotisations des Etats membres, la CSR/P est financée par plusieurs bailleurs dont l'AFD.

La CSR/P est articulée autour de trois organes constitutifs que sont la Conférence des Ministres (organe décisionnel), le Comité de Coordination (organe technique consultatif) et le Secrétariat Permanent (organe exécutif des décisions de la conférence des Ministres).

Le 12 février 2008, l'Agence Française de Développement (AFD) a signé une Convention de Financement d'une subvention de 5.000.000 euros avec la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR/P) pour la mise en œuvre du projet « Appui à la Commission Sous Régionale des Pêches pour le développement d'initiatives de cogestion et l'intégration des AMP dans l'aménagement des pêches en Afrique de l'Ouest », dédié à l'aménagement durable des pêches dans la sous-région. Ce projet appuiera notamment la démarche d'initiatives de cogestion entreprises au niveau des pays de la sous-région, ainsi que la production de connaissances en réponse aux besoins de l'aménagement et l'élaboration des systèmes de suivi et d'évaluation de l'efficacité des AMP comme outils pour la gestion des pêches.

La convention citée ci-dessus prévoit une évaluation à mi-parcours qui vise à produire des connaissances sur les actions publiques, notamment quant à leurs effets, dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la

pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts.

La CSR/P compte sélectionner ; à partir d'une liste restreinte, un consultant qui sera chargé d'effectuer ladite évaluation.

En vue de confectionner cette liste restreinte, la CSR/P invite les candidats intéressés à déposer le **06 février 2012 à 10 H 00** au plus tard, à son siège Amitié 3, villa 4430 B.P 25 485 Dakar/Sénégal. Email : [spcsrp@gmail.com](mailto:spcsrp@gmail.com) Téléphone : 00 221 33 864 04 75. Télécopie : 00 221 33 864 04 77, site [www.spcsrp.org](http://www.spcsrp.org), un dossier de candidature comprenant :

- une présentation détaillée et complète du candidat (notée sur 10 points) ;
- Les références du candidat dans le secteur des pêches en Afrique de l'Ouest (notées sur 20 points) ;
- Les références du candidat en matière d'évaluation de projets de renforcement des capacités institutionnelles (notées sur 20 points) ;
- Les références du candidat en matière d'évaluation de projets de renforcement des capacités institutionnelles des organisations régionales (notées sur 20 points) ;
- Les moyens humains du candidat (cv à joindre) composés d'un expert international dans l'évaluation de projets de renforcement des capacités institutionnelles (noté sur 15 points) et un expert international dans l'aménagement des pêches (noté sur 15 points).

Les candidats retenus dans la liste restreinte recevront une Demande de proposition.

**Le SECRÉTAIRE PERMANENT  
Monsieur KANE CIRE AMADOU**